

Marque collective d'Eure et Loir



Résumé

Terres d'Eure et Loir est une marque qui :

- valorise un gisement de productions locales existant,
- renforce la communication positive sur l'image du département,
- permet de développer des filières de diversification, y compris dans des exploitations céréalières,
- est née et s'est développée grâce à des financements publics intervenus à des moments clefs : animation dans la durée par la Chambre d'agriculture, soutien du Conseil général dans la phase d'émergence, investissements financés par un PER, le FEADER et des collectivités locales.

Le territoire



Situé au sud-ouest de la région parisienne, le département d'Eure et Loir se partage entre la plaine de la Beauce et les collines du Perche. C'est un département agricole : la SAU occupe plus des ¾ du territoire avec une forte prédominance des terres arables et des productions céréalières. L'Eure et Loir, en produisant 3,5% de la production française de céréales est le premier département céréalier de France. Les surfaces en herbe sont réduites et concentrées dans l'ouest du département où l'on trouve la plupart des élevages du département.

Les chiffres clés

Un nombre d'adhérents à la Marque croissant, 78 adhérents en 2011

- 64 agriculteurs et artisans,
- 11 boutiques,
- 3 restaurants.

Une dizaine de productions agricoles

Agneau, veau et bœuf, porc, volailles, escargots, fruits, légumes, fleurs, fromages des élevages du département.

Terres d'Eure-et-Loir est une marque créée et déposée en 2002 par la Chambre d'agriculture, avec l'appui du Conseil général d'Eure-et-Loir, pour permettre au public de mieux connaître et mieux identifier les produits du département. La création de la marque a également permis de créer une unité au sein des producteurs locaux du département qui sont aujourd'hui réunis en association.

La marque Terres d'Eure et Loir concerne les agriculteurs et artisans d'Eure-et-Loir qui commercialisent leurs produits en vente directe ou en circuit court. Pour assurer au consommateur la qualité des produits, chaque membre s'engage à respecter une charte, qui précise les conditions de production et la provenance des produits. La marque garantit l'origine locale du produit, des matières premières et/ou du savoir-faire nécessaire pour l'obtenir. Les produits de la marque sont commercialisés principalement à l'intérieur du département. La commercialisation à l'extérieur du département est la prochaine étape.



Marque collective Eure et Loir

PLUS-VALUES POUR LE TERRITOIRE

Le projet crée une dynamique de diversification des productions agricoles dans un territoire dominé par la culture céréalière. Il permet une structuration des producteurs autour d'une démarche collective, un renforcement du lien avec les consommateurs et enclenche des changements significatifs au sein du territoire et des filières. Il introduit de la diversification, y compris pour des exploitations céréalières.



Marque collective Eure et Loir

INVESTISSEMENTS PUBLICS

Les productions agricoles d'Eure et Loir souffrent d'un déficit d'image lié à la prédominance des cultures céréalières. Dès 2002, le département comptait environ 200 exploitations diversifiées dans d'autres productions : maraîchage, élevage. Afin de nuancer l'image agricole du département et de valoriser cette diversité de production, la Chambre d'agriculture a initié la création de cette marque collective en fédérant des producteurs du département. Elle a été soutenue dans sa démarche par le Conseil Général qui a apporté une aide financière pour différentes actions de communication. Aujourd'hui, la marque est portée par une association qui continue à bénéficier d'un accompagnement de la Chambre d'Agriculture (temps de conseiller mis à disposition). Le projet lancé, différents financements publics ont permis son développement :

- création d'un site internet de e-commerce,
- financements d'investissements liés à la diversification et à l'adhésion à la marque pour les agriculteurs par le FEADER et les collectivités locales.

Les financements publics interviennent à des étapes clefs pour investir :

- **animation assurée par la Chambre d'agriculture depuis la création,**
- **accompagnement du Conseil général pour la communication,**
- **soutien d'un Pôle d'Excellence Rurale pour « passer le cap » du e-commerce,**
- **soutien aux producteurs dans l'évolution des pratiques et productions grâce au FEADER et aux collectivités locales.**